



Parcoursup : faites vos vœux !

DÉCRYPTAGE La nouvelle plate-forme est conçue pour faciliter l'inscription des futurs bacheliers dans l'enseignement supérieur et permettre à chacun d'avoir une place, au plus près de ses souhaits.

PAR NATHALIE TRAN

L'ancien site d'admission post-bac (APB), cède la place à Parcoursup. Cette nouvelle plate-forme d'inscription post-bac apporte beaucoup d'informations aux futurs étudiants pour qu'ils fassent un choix éclairé.

POUR UNE MEILLEURE ORIENTATION

La nouvelle plate-forme rassemble un grand nombre de données telles que le nombre de places disponibles, le contenu pédagogique de la formation, les dates des portes ouvertes, le taux de réussite des étudiants, les poursuites d'études, le taux d'insertion professionnelle et les compétences attendues* dans chaque filière. Des éléments qui doivent aider les lycéens dans leurs choix et leur permettre de se tourner vers les orientations les mieux adaptées à leur profil.

« Notre objectif n'est pas de dissuader de s'inscrire dans l'enseignement supérieur, mais de faire en sorte que chaque lycéen qui s'inscrit réussisse », a déclaré le Premier Ministre, le 15 janvier, lors du lancement de Parcoursup.



©Fotolia

Les candidats peuvent exprimer un maximum de 10 vœux (au lieu de 24 dans APB).

DES DEMANDES NON CLASSÉES

Il n'est plus nécessaire de les mettre par ordre d'importance. Dans les filières les plus demandées, comme Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives), Paces (1^{re} année commune aux études de santé) ou Droit, ainsi que pour les formations sélectives (classes prépa, BTS/DUT,

42,8 %

des votants (près de 20 000 lycéens, étudiants et parents) interrogés pour choisir le nom de la nouvelle plate-forme ont préféré Parcoursup, devant "Mes études post-bac" (23 % des voix).

(Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

écoles...), des vœux multiples sont en revanche possibles. Exemple: vous demandez une "licence en droit en Ile-de-France", puis vous formulez deux sous-vœux: "Université Paris 1" et "Université Paris 2". Autre changement: on peut postuler en dehors de son académie.

DES DÉLAIS DE RÉPONSE COURTS

Chaque candidat recevra une réponse à chacun de ses vœux et devra faire un retour, dans un délai de 7 jours, aux propositions



envoyées avant les épreuves du bac. Ce délai passera ensuite à 3 jours pour celles reçues à compter du 26 juin, puis à 1 seul jour à partir du 21 août. L'objectif affiché est de pouvoir libérer rapidement des places pour d'autres candidats.

Sur APB, une fois que l'on avait opté pour un vœu, les autres s'effaçaient. Désormais, les lycéens vont attendre de recevoir deux réponses positives pour choisir entre l'une ou l'autre, sans pour autant renoncer aux vœux en attente.

Raphaël Bondu, responsable Admissions à l'école d'ingénieurs EIGSI La Rochelle conseille, néanmoins, de définir, pour soi-même, un ordre de préférence. Il explique que « cela fera gagner du temps au moment d'évaluer les réponses des établissements ;

7 jours, c'est très court pour prendre une bonne décision ».

LA FIN DU TIRAGE AU SORT

Dans les filières non sélectives en tension, où les places ne sont pas suffisantes pour satisfaire la totalité des demandes, un tirage au sort était effectué pour départager les candidats. *« C'est ainsi que des lycéens, qui avaient de très bons dossiers, n'obtenaient pas la formation qu'ils souhaitaient alors que d'autres, de moins bon niveau, y étaient admis »,* se souvient Ferroudja Kaci, conseillère au Centre d'information et de documentation jeunesse. Un système arbitraire auquel Parcoursup met un terme. En 2017, le tirage au sort a été pratiqué pour 169 licences!

** Pour plus de précisions sur les compétences attendues, voir page 3.*

Zoom

Un nouveau calendrier

Avoir bien en tête l'agenda, c'est la clé. Voici cinq dates à retenir :

13 mars : formulation des vœux

Les lycéens peuvent s'inscrire, créer leur dossier Parcoursup et saisir leurs vœux jusqu'au mardi 13 mars, 18 heures. Donc, pas de précipitation!

31 mars : confirmation des vœux

Ces trois semaines supplémentaires permettront de finaliser le dossier, motiver ses choix de formations, déposer les éventuels documents demandés sur la plate-forme et confirmer chaque vœu. Au-delà du 31 mars, plus aucun élément du dossier ne pourra être modifié.

22 mai : propositions d'admission

Les lycéens recevront les propositions d'admission de la part des établissements auxquels ils devront répondre dans le délai imparti. Pour les licences générales, trois types de réponses pourront être donnés : "oui", "oui si" (à condition que le candidat accepte de s'engager dans un parcours personnalisé de remise à niveau) ou "en attente". Un "non" ne pourra être émis que par les filières sélectives (prépas, IUT, BTS, écoles, etc.). Pour ne pas ajouter de stress aux élèves, la procédure est suspendue pendant les épreuves du bac, soit du 18 au 25 juin.

À partir du 26 juin : phase complémentaire

Les lycéens sans propositions d'admission pourront formuler de nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes. Après les résultats du baccalauréat, la commission d'accès à l'enseignement supérieur étudiera les dossiers des bacheliers sans affectation et leur fera des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux.

21 septembre : fin de la procédure

Tous les bacheliers doivent être inscrits pour la rentrée.